

**M. Olivier VERAN**  
**Ministre des Solidarités**  
**et de la Santé**  
**14 avenue Duquesne**  
**75007 PARIS**

**M. Edouard PHILIPPE**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

Paris, le 10 avril 2020

**Objet : COVID 19 solidarité nationale**

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Dès l'appel du Président de la République, les médecins anesthésistes-réanimateurs libéraux ont mis l'ensemble de leur énergie, de leurs compétences et de leurs personnels au service de la nation.

La pandémie a mis à mal le logiciel de l'organisation de l'offre de soins et des modes de rémunération.

À l'heure où la vague arrive,

à l'heure où chacun est concentré dans son établissement,

à l'heure où certains sont partis renforcer les structures régionales ou les régions submergées,

à l'heure où leurs salariés sont mobilisés dans les structures privées et également dans les structures hospitalières,

à l'heure où les anesthésistes-réanimateurs libéraux sont en première ligne,

il n'est évidemment pas supportable que se surajoute une réelle et profonde inquiétude sur leur survie professionnelle et personnelle, sur la survie de leurs entreprises médicales.

Ainsi qu'il en a été décidé pour les établissements de santé du privé, à la demande de la FHP, nous vous demandons de garantir, par la CNAM et l'UNOCAM, le maintien de leur chiffre d'affaires par une compensation mensuelle à hauteur du douzième du chiffre d'affaires 2019 tant que durera la crise, avec une régularisation en fin d'année pour tenir compte du chiffre d'affaires maintenu.

Les médecins libéraux engagés dans la lutte contre la pandémie pourront ainsi rester concentrés sur la prise en charge de l'ensemble des patients et ce sans arrière-pensée.

Il en va ainsi de l'équité dans la reconnaissance nationale et de l'égalité de traitement entre les soignants public et privé dans le cadre d'une crise exceptionnelle et sans précédent. Il en va également pour les entreprises médicales comme pour toute entreprise de la garantie des emplois et de leur activité essentielle à la sortie de cette crise.

Le SNARF et l'AAL connaissent l'attachement que vous y portez et se tiennent bien évidemment à votre entière disposition pour préciser toutes les modalités adéquates.

Nous vous prions de croire Monsieur Le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, en l'expression de notre plus haute considération.



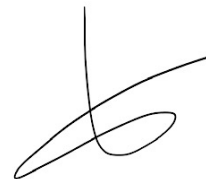
**Dr Christian-Michel ARNAUD**  
Président du SNARF



**Dr François HONORAT**  
Président de l'AAL



**Dr Etienne FOURQUET**  
Vice-Président du SNARF



**Dr Loïc Kerdiles**  
Vice-Président de l'AAL

**Copies :**

M. Nicolas REVEL, Directeur général de la CNAM

M. Maurice RONAT, Président de l'UNOCAM